

# LE PAYS DE VANNES ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

## PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE VANNES



**- Préambule -**

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Vannes comporte 61 communes ; 48 d'entre elles sont regroupées dans 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI :

- la Communauté d'agglomération de Vannes (112 940 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Questembert (12 552 habitants) ;
- la Communauté de communes du Loc'h (10 381 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Muzillac (9 184 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de La Roche-Bernard (7 660 habitants).

En outre, 13 communes ne participent à aucun Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Sa population (173 618 habitants au dernier recensement, + 11,9% en 10 ans) se répartit entre :

- 6 villes principales :
  - ♦ VANNES : 51 759 habitants
  - ♦ SAINT-AVE : 8 303 habitants
  - ♦ SENE : 7 868 habitants
  - ♦ SARZEAU : 6 143 habitants
  - ♦ QUESTEMBERT : 5 727 habitants
  - ♦ THEIX : 5 029 habitants.
- et 55 communes qui regroupent ensemble 51 % de la population du Pays.

Du point de vue de l'occupation du sol, plusieurs entités doivent être distinguées :

- les espaces urbains : VANNES et sa périphérie immédiate,
- la Presqu'Ile de Rhuys, au tourisme omniprésent, où l'agriculture n'est plus la principale forme d'utilisation des sols (la Surface Agricole Utilisée ne représente que 16 % de la surface du canton de SARZEAU),
- l'espace rural où alternent les cantons à prédominance herbagère (cantons de LA ROCHE BERNARD, MUZILLAC, QUESTEMBERT, VANNES-OUEST, ELVEN) et les cantons avec une dominance des terres labourées (GRANDCHAMP, VANNES-EST).

Avec près de 150 kilomètres de côtes (60 km sur l'Océan Atlantique, 60 km sur le Golfe du Morbihan, une vingtaine de km de littoral insulaire dans le Golfe), le Pays de Vannes est largement tourné vers la mer. Son littoral présente une richesse patrimoniale exceptionnelle - estuaires, vasières, pré-salés, dunes, marais, herbiers à zostères (le deuxième plus grand ensemble de France après le bassin d'Arcachon), - accueillant une flore et une faune remarquables. L'intérieur du Pays présente un grand ensemble de landes avec les Landes de Lanvaux en limite nord.

Le Golfe du Morbihan est une zone humide d'importance internationale pour les oiseaux (il en accueille près de 150 000 en hiver) et constitue, avec les marais de Vilaine et la Grande Brière, un ensemble exceptionnel de sites complémentaires pour l'avifaune.



## **1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



#### • **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Vannes :

- 47 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de près de 5 310 ha regroupant à la fois des milieux littoraux (vasières, ..... ) et des milieux « intérieurs » (étangs...),
- 7 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 30 450 ha (grands ensembles de landes et de marais),
- 3 tourbières d'intérêt régional, associées à des étangs,
- 2 Zones d'Importance Communautaire (ZICO) pour les oiseaux :
  - la Baie de Vilaine (~ 4 500 ha)
  - le Golfe du Morbihan et l'Etier de Penerf (18 700 ha) ;
- 6 sites géologiques remarquables,
- 10 sites remarquables pour les mammifères : 7 sites à chauves-souris (ancienne mine et souterrain, combles et clochers d'église), et 3 sites favorables à la loutre d'Europe.



#### • **Les sites protégés**

Sur le Pays de Vannes, on dénombre 1 Réserve Naturelle (les marais de Séné-400 ha) et 15 sites soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes (dont 8 îles et 5 combles et clochers d'église..).

En outre, le Golfe du Morbihan, l'Etier de Pénerf, et les baies de Kervoyal et de Vilaine sont classées en Zone de Protection Spéciale (ZPS), pour une surface globale de l'ordre de 8 900 ha.

Par ailleurs, le Golfe du Morbihan a été désigné par l'État au titre de la Convention RAMSAR (zone humide d'importance internationale).

On dénombre 16 sites classés au titre de la loi de 1930 et 18 sites inscrits.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 6 sites (surface globale : 360 ha environ) :

- Île aux Moines (Penhap),
- Kerpenhir Loperec,
- Marais de Séné-Baie de Mancel,
- Marais de Pen an Toul,
- Pointe de Keryondre,
- Pointe des émigrés-Rives du Vincin.



#### • **Les dispositifs de gestion en place**

Le territoire du Pays de Vannes accueille 5 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une superficie globale de 28 850 ha : Marais de Vilaine, Estuaire de la Vilaine, Golfe du Morbihan, Marais de Suscinio, Vallée de l'Arz.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) l'espace littoral subit de régulières surfréquentations,
- (-) les inventaires des milieux marins restent néanmoins insuffisants.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mener à terme le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.
- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
  - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
  - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



**2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 52 communes (soit 85% des communes du Pays). Pour 20 d'entre elles, le PLU est en révision. La transcription des espaces remarquables littoraux (L.146-6) dans les POS/PLU est quasi achevée. Par ailleurs, pour 1 autre commune, le PLU est en élaboration. 6 communes disposent d'une carte communale, et pour 2 communes l'affectation des sols est gérée par le Règlement National d'Urbanisme (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de logements a plus que doublé en 30 ans. La part du logement individuel s'établit à 75% de l'ensemble des logements. Globalement sur le Pays, les résidences secondaires représentent 23,2 % des logements. Ce taux atteint 75 % dans les communes d'ARZON, SAINT-GILDAS-DE-RHUYS et DAMGAN.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 24 des 61 communes du Pays, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Un tel aménagement est en cours sur 10 communes (dont 3 en sont au stade des travaux).



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Vannes est remarquable. En effet, on dénombre 60 édifices classés Monuments Historiques dont 28 dolmens, 18 édifices religieux, 11 édifices civils, 2 fontaines et 1 calvaire.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Vannes est accessible par les grandes infrastructures :

- le rail avec un arrêt TGV à VANNES (ligne Paris-Quimper) et la ligne Nantes-Quimper,
- la route avec l'axe Nantes-Brest en voie express et la liaison à 2x2 voies avec RENNES (RN 166 puis RN 24).

Le réseau routier structurant national est complété par le réseau départemental qui se développe en étoile autour de VANNES.

A noter néanmoins les difficultés de circulation en été, notamment sur la Presqu'Île de Rhuy.

La Voie Verte Questembert-Mauron, ouverte en 2002, est également très fréquentée par les piétons et les cyclistes.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays de Vannes offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour la plupart remarquables, voire emblématiques pour certains sites,
- (+) le patrimoine historique est tout aussi important,
- (+) les sites remarquables, notamment littoraux, sont protégés,
- (+) le territoire est couvert à près de 85% par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) la pression foncière, notamment sur le littoral, est très forte,
- (-) des paysages ruraux sont à entretenir, voire à réhabiliter,
- (-) il existe des difficultés de circulation automobile en été.

→ **OPPORTUNITÉS**

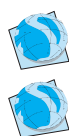
- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues et profiter de la mise en révision de près d'un tiers des POS/PLU pour mener au préalable une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace, éventuellement dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Elaborer un plan de déplacement.
- ♦ Mettre en œuvre sur le Pays le Schéma Départemental de Véloroutes et Voies Vertes.



**3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup>	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup>
AEP Alimentation en Eau Potable(2001)	5	23 355 900	6	2 793 500
Industriel (2001)	2	68 400	7	654 500
Irrigation* (2000)	7	185 700	5	211 300

\* Surface irriguée : 344,50 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante pour les 2/3 Est du territoire du Pays. Les teneurs moyennes en nitrates y sont comprises entre 25 et 40 mg/l avec localement des teneurs maximales dépassant 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire s'établit comme suit :

- eaux de surface : pour 4 prises d'eau, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure est à achever pour 3 prises d'eau ;
- eaux souterraines : pour 12 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 2 captages (et 3 captages en projet).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la qualité de l'eau distribuée est préoccupante,
- (+) la mise en place des périmètres de protection de captages AEP est bien avancée,
- (-) il existe de fortes variations de consommation d'eau au cours de l'année sur le littoral.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle et économe de l'eau.





**4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On ne dénombre aucune chaufferie au bois sur le Pays.  
2 «gros consommateurs » d'électricité sont recensés.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) la douceur du climat, l'ensoleillement et le potentiel éolien sont des facteurs favorables à une diversification des sources d'énergie,

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
  - solaire,
  - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
  - bois - énergie
- ♦ Développer les économies d'énergie.





## 5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 2 communes sont soumises au risque inondation (VANNES et SAINT-GRAVÉ),

- **Risques technologiques**

- 1 commune est soumise au risque « Transport de Matières Dangereuses » ,
- 2 établissements industriels (stockage GPL) à QUESTEMBERG sont soumis à la directive « SEVESO II ».

- **Autres risques**

On recense sur le Pays de Vannes 3 silos soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98 et 8 installations de réfrigération à l'ammoniac soumises à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

A noter la vulnérabilité des côtes et, par conséquent, du Golfe du Morbihan, à la pollution maritime.

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (-) le linéaire côtier est vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (hydrocarbures notamment) ou pollution par macro-déchets.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Sensibiliser les navigateurs (professionnels, plaisanciers) à la maîtrise des rejets en mer : actions de proximité dans les ports, associations de plaisanciers.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat naturel « végétation annuelle de lasses de mer ».



## **6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

On ne recense sur le Pays de Vannes aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

- **Les sols**

- 2 sites dont les sols sont pollués sont recensés à VANNES : une ancienne usine à gaz (rapport parcellaire en cours d'élaboration) et une ancienne décharge de boues d'hydroxydes métalliques (piézomètre de surveillance installé, pas de relargage constaté).
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
  - ♦ 22 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) avec une production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
  - ♦ 7 communes présentent une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an,
  - ♦ 32 communes ont une production inférieure à 140 kg-N/ha/an.



- **Les eaux littorales**

Sur 9 sites, des proliférations d'algues vertes ont été constatées :

- 4 fois par an : 2 sites,
- 3 fois par an : 2 sites,
- 2 fois par an : 2 sites,
- 1 fois par an : 3 sites.

Des observations réalisées par IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages), il s'avère que, pour le Golfe du Morbihan, les résultats sont très satisfaisants et que les tendances des pollutions sont décroissantes sur les dix dernières années.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- ♦ eaux conformes de bonne qualité : 17 plages,
- ♦ eaux conformes de qualité moyenne : 23 plages,
- ♦ eaux pouvant être momentanément polluées : 2 plages,
- ♦ eaux de mauvaise qualité : aucune.



- **Les eaux continentales**

On dénombre 17 établissements soumis à autosurveillance eau dont 16 relevant de l'agroalimentaire. Leurs rejets interviennent pour 15 d'entre eux via une station d'épuration collective (SEC).

Par ailleurs, 4 carrières sont soumises à autosurveillance eau.

Enfin, 67 stations d'épuration collectives sont recensées sur le Pays, pour une capacité globale de 388 900 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 4 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 5 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 9 stations,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 15 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 34 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface est la suivante :

- matières azotées (hors nitrates) : bonne pour le Pont Sal, le Bilaire, le Liziec, le Tohon , le Kervilly ; passable pour le Vincin ;
- nitrates : mauvaise de manière générale ;
- matières phosphorées : bonne pour le Pont Sal, bonne à passable pour l'Arz, passable pour le Tohon et le Kervilly, mauvaise pour le Vincin et le Bilaire, bonne-passable-très mauvaise pour le Liziec ;

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est bien avancée,
- (-) la production d'azote animal est excédentaire pour 36% des communes, préoccupante pour 11% d'entre elles,
- (-) la fréquence des marées vertes sur un littoral très touristique est trop forte,
- (-) le recours généralisé des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques ,
- (-) la qualité des eaux de surface continentales n'est pas satisfaisante,
- (-) d'une manière générale, le Golfe du Morbihan est très sensible aux pollutions.

### → **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués.
- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote.
- ♦ Renforcer les opérations bassin versant, voire les généraliser.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement (surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes, contrôle des dispositifs d'assainissement individuels, stations autonomes pour les industriels).





## 7. LES DÉCHETS

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 3 centres de transfert,
- 1 centre de stockage,
- 14 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 54 communes (sur un nombre total de 61 communes ), gérée par 6 structures.

Concernant les 19 décharges recensées, 10 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.)**

4 établissements industriels produisent des D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (tonnage global annuel : 1 145 tonnes).

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) l'accroissement de la population sur la bande côtière lors de la saison touristique constitue une contrainte forte pour le dimensionnement des dispositifs de traitement et la logistique de collecte,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est bien avancé.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre la réhabilitation des décharges.
- ♦ Engager une réflexion globale quant aux besoins en centre de stockage.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



**8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Vannes, on recense :

- 6 structures d'éducation à l'environnement :
  - ♦ Bellevue Océan à DAMGAN
  - ♦ le Centre Saint-Jacques à SARZEAU,
  - ♦ la Maison de la Réserve de SENE ,
  - ♦ les Petits Débrouillards à VANNES,
  - ♦ les Apprentis Nature à SENE,
  - ♦ la Maison de la Nature à VANNES.
- 7 associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement :
  - ♦ les Amis de Locmiquel, de Baden et du Golfe du Morbihan (siège : BADEN) ;
  - ♦ l'Association des amis de Saint-Gildas-de-Rhuys (siège : SAINT-GILDAS) ;
  - ♦ l'Association de sauvegarde de Pors Er Mer (siège : PIPRIAC) ;
  - ♦ l'Association pour la défense et la protection de l'Île aux Moines (siège : ÎLE AUX MOINES) ;
  - ♦ l'Association pour l'étude et la protection de la nature dans la région de Damgan (siège : DAMGAN) ;
  - ♦ les Amis de Kervoyal (siège : DAMGAN) ;
  - ♦ l'Association de défense de l'environnement de La Vraie-Croix (siège : LARRE).
- 1 entreprise certifiée ISO 14001.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Pays de VANNES s'est engagée, en 1998, dans une charte pour l'environnement.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les associations agréées développent essentiellement leur action sur l'espace côtier, lequel fait l'objet de fortes pressions,
- (-) les entreprises semblent peu motivées par le « management environnemental ».

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques au management environnemental.
- ♦ Elaborer une Charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.
- ♦ Faciliter les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable par les associations.



**PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS**

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
  - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
  - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
  - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
  - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
  - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
  - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
  - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
  - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
  - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
  - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
  - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
  - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
  - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
  - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
  - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
  - ♦ achever la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
  - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
  - ♦ développer la filière bois - énergie.



**Source des données présentées**

- Introduction - Présentation du territoire
  - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
  - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
  
- Biodiversité - Milieux naturels
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
  - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org).
  
- Qualité du cadre de vie
  - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Ministère de la Culture  
Site Internet Mérimée
  - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
  
- Prélèvements de ressources naturelles
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
  - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
  
- Production - Consommation énergétique
  - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
  - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
  
- Risques naturels et technologiques
  - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  
- Production de pollution et qualité des milieux
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
  - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
  
- Déchets
  - ♦ Observatoire régional des déchets ADEME.
  
- Implication des acteurs
  - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
  - ♦ Association Orée ([www.oree.org](http://www.oree.org)).

<p><b>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</b></p>
---



PREAMBULE

RETOUR



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE VANNES -



### Légende

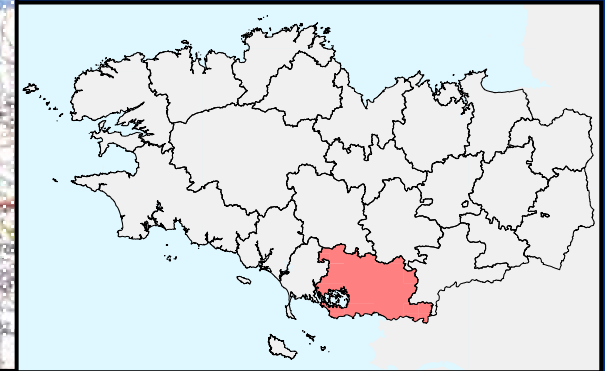
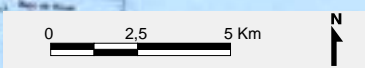
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

### Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

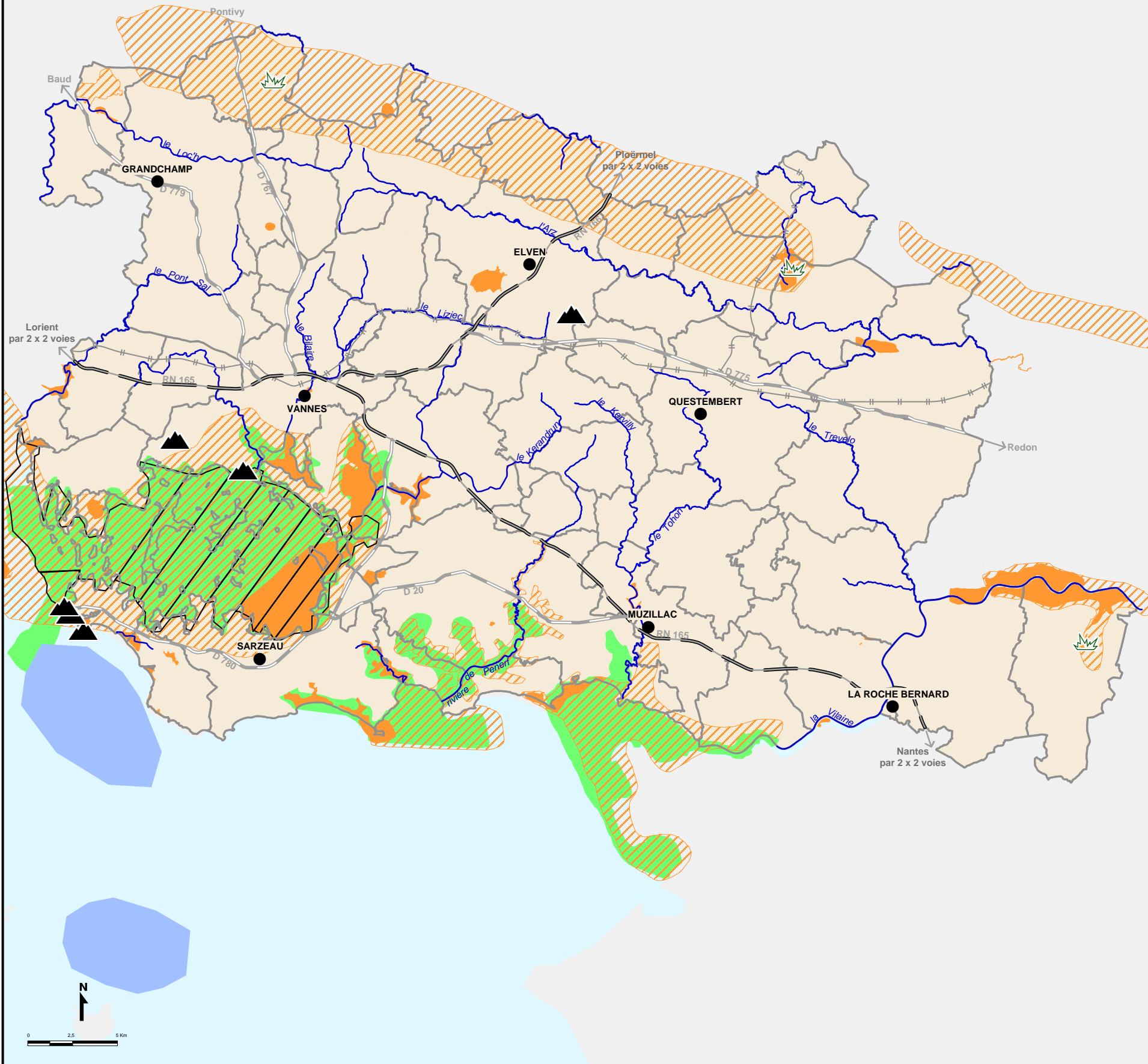




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

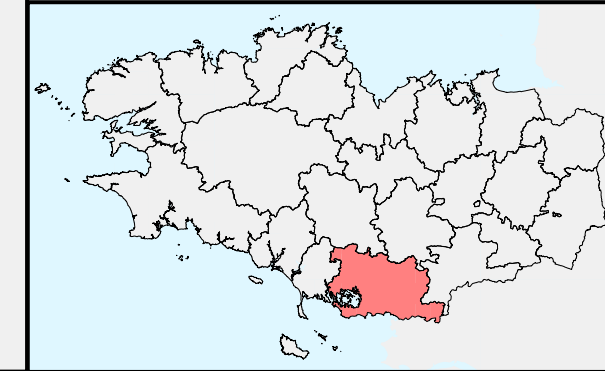
### Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :  
- Fond - BD carthage  
- DIREN Bretagne



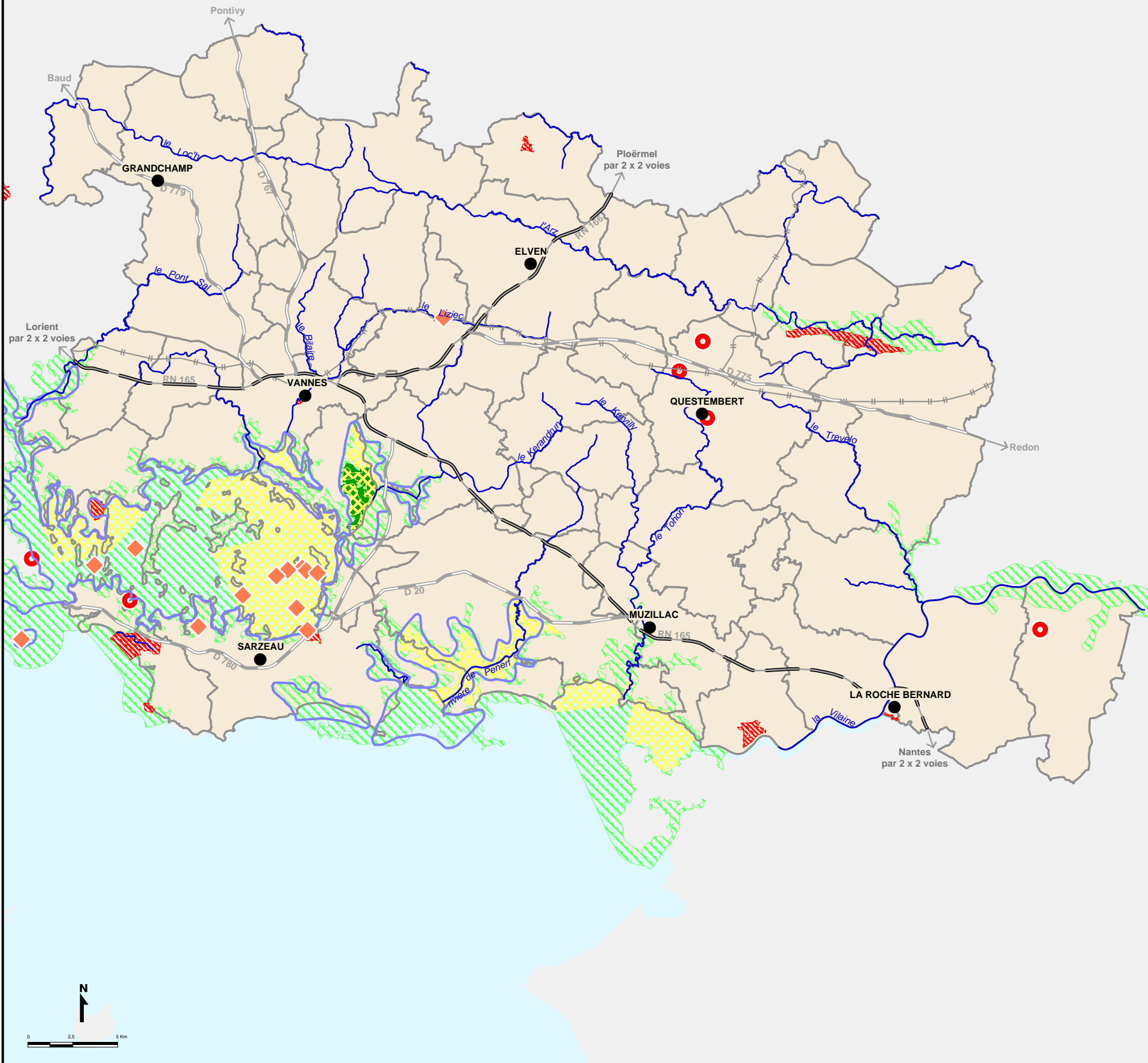


# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -



### Biodiversité et milieux naturels - Éléments de protection et de gestion des milieux -



#### ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

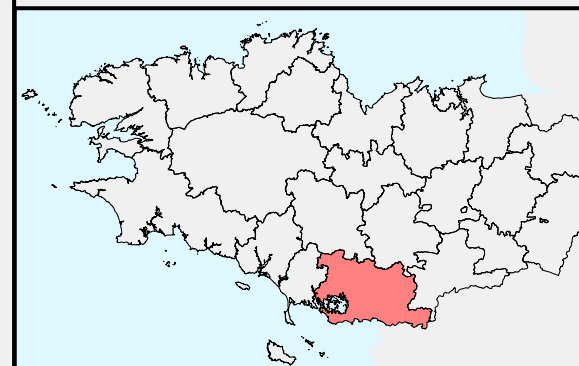
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

#### ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

### Cadre de vie



#### ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

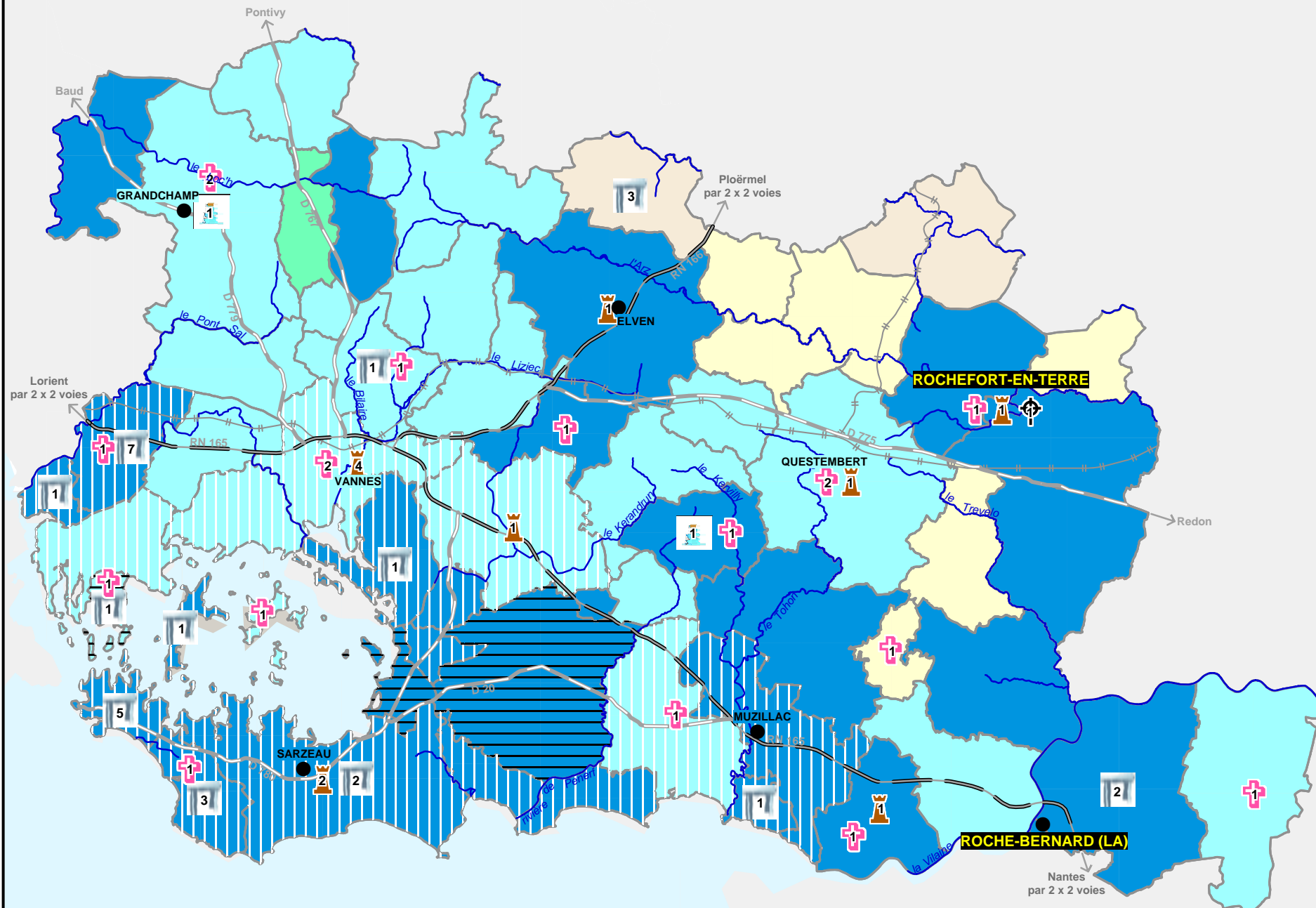
- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

#### MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

#### PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

**Nom de la petite cité de caractère**



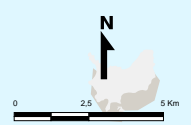
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 29
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

### Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
 Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

##### Teneurs moyennes (mg NO<sub>3</sub>-/l)

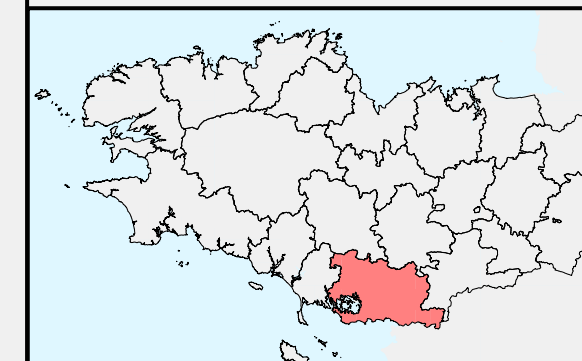
- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

##### Teneurs maximales (mg NO<sub>3</sub>-/l)

- ▲ supérieures à 50,0

#### Légende du fond de plan

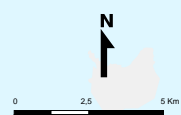
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :  
 - Fond - BD carthage  
 - Agence de l'eau  
 - DRASS

CERESA  
 Le Pont - Route de la Rivière  
 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003



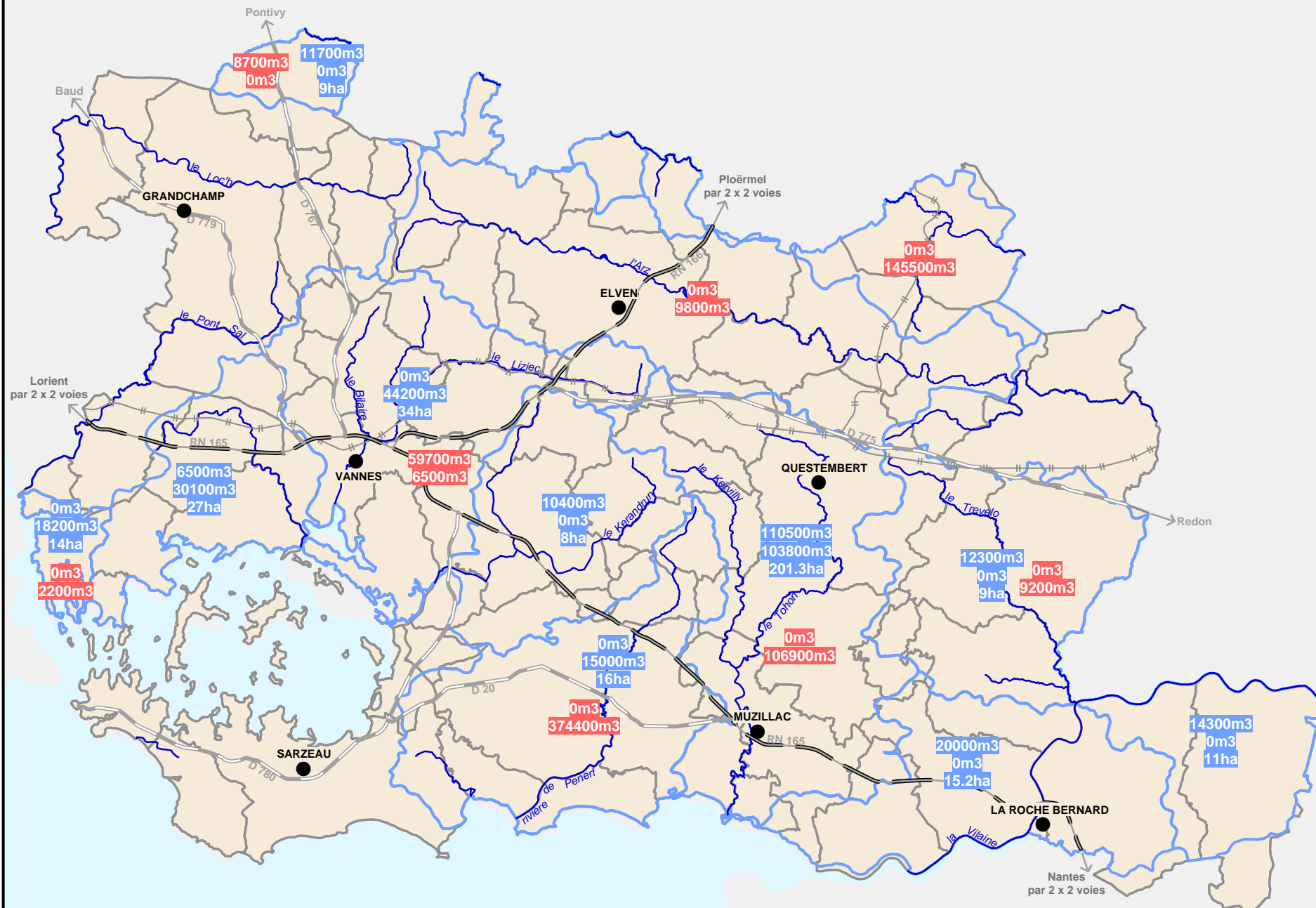


# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -



### Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
 Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
 Y m<sup>3</sup> Eau souterraine  
 Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

### Risques naturels et technologiques majeurs



#### RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

#### ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

#### ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

#### SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

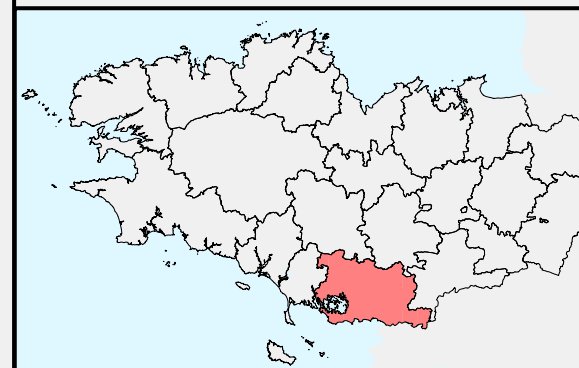
- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

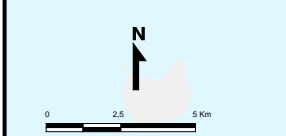
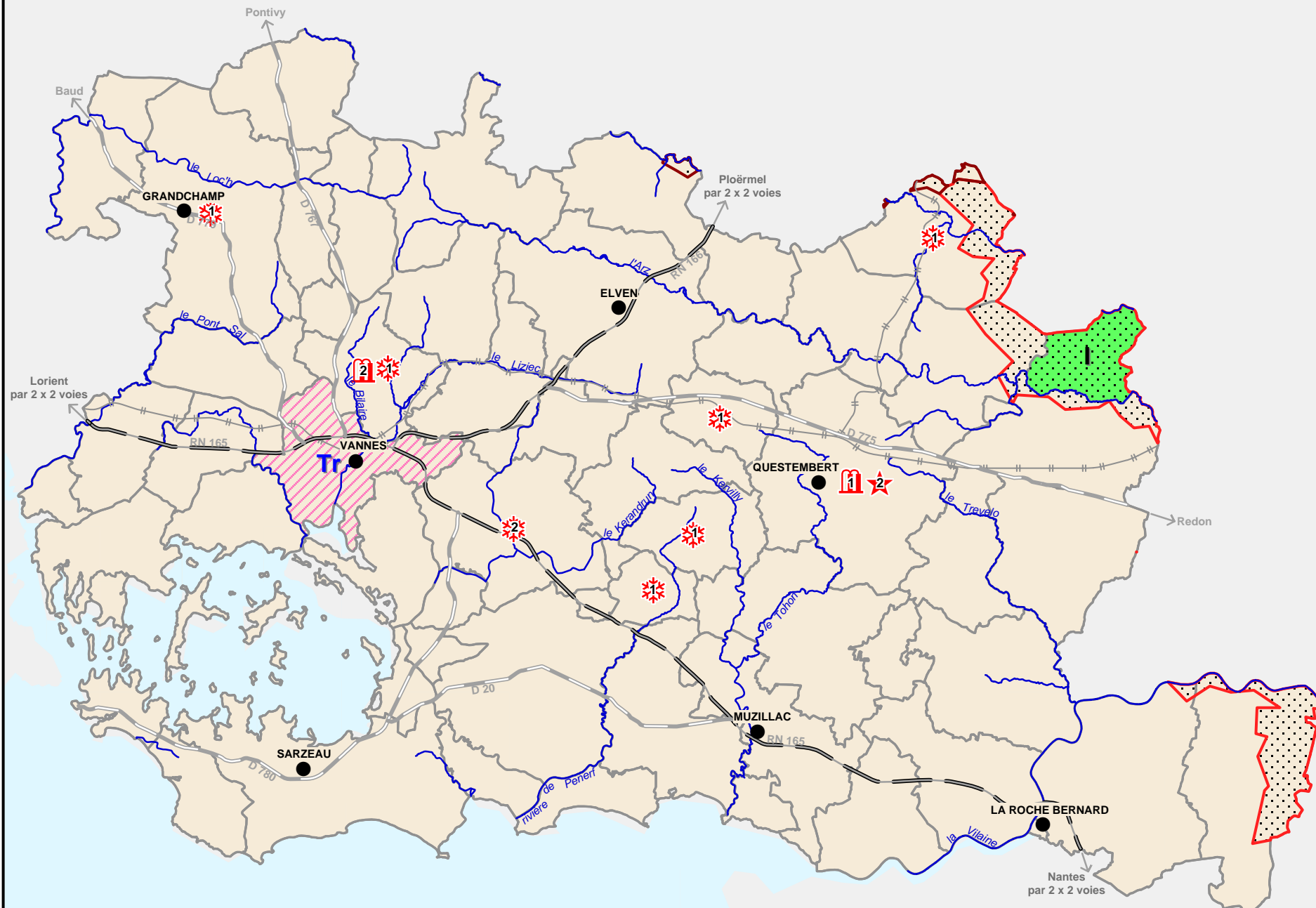


#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

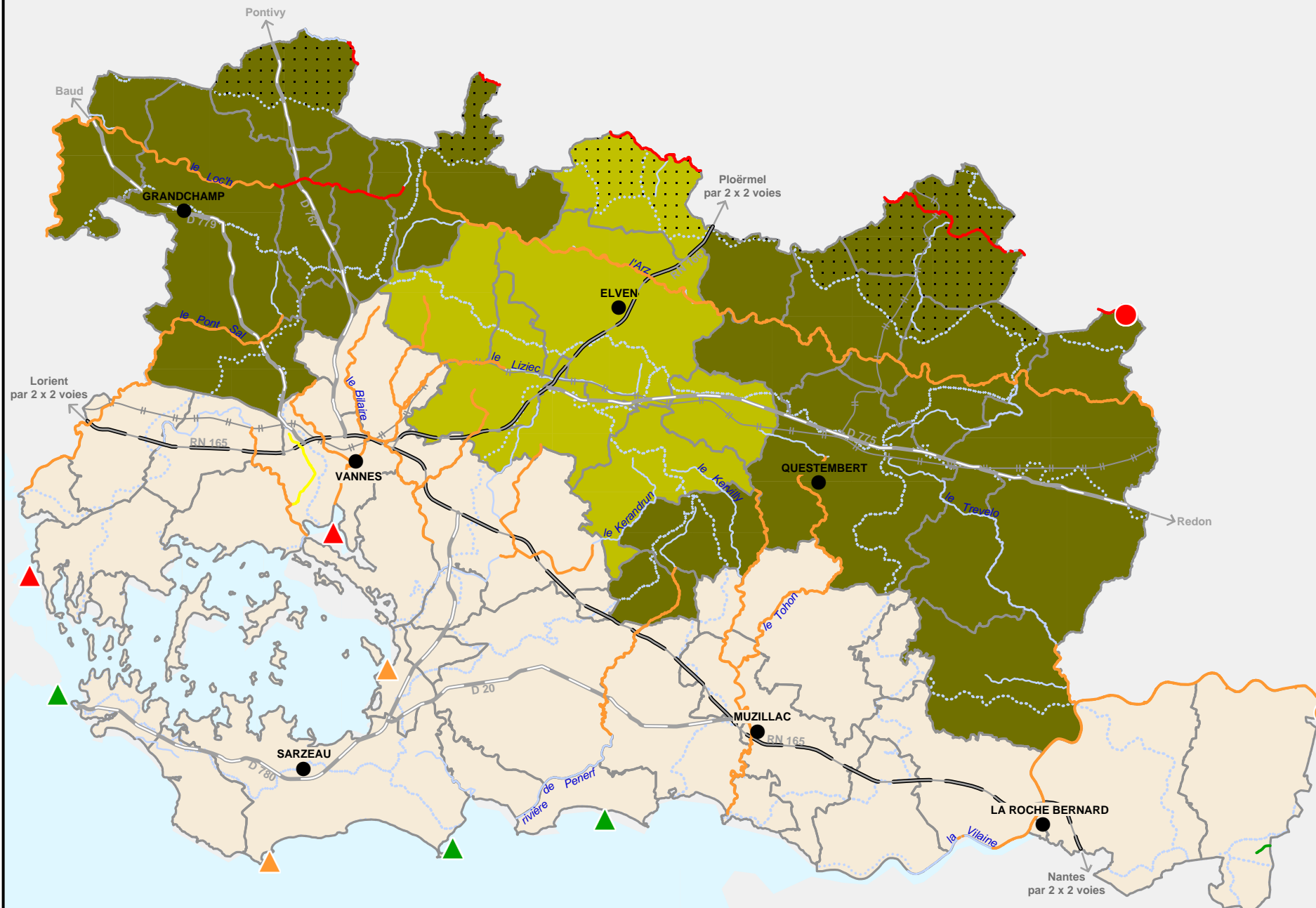




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

### Altération des milieux par les nitrates



#### QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

*En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000*

- — Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- — Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- — Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- — Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- — Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

#### PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

#### PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

*données 2002*

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

#### ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

*données 2002*

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

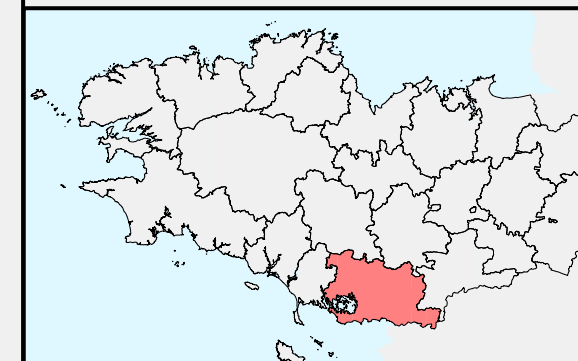
#### PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

*données 2001*

#### COMMUNE CONCERNÉE

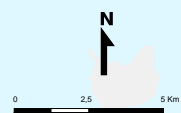
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE



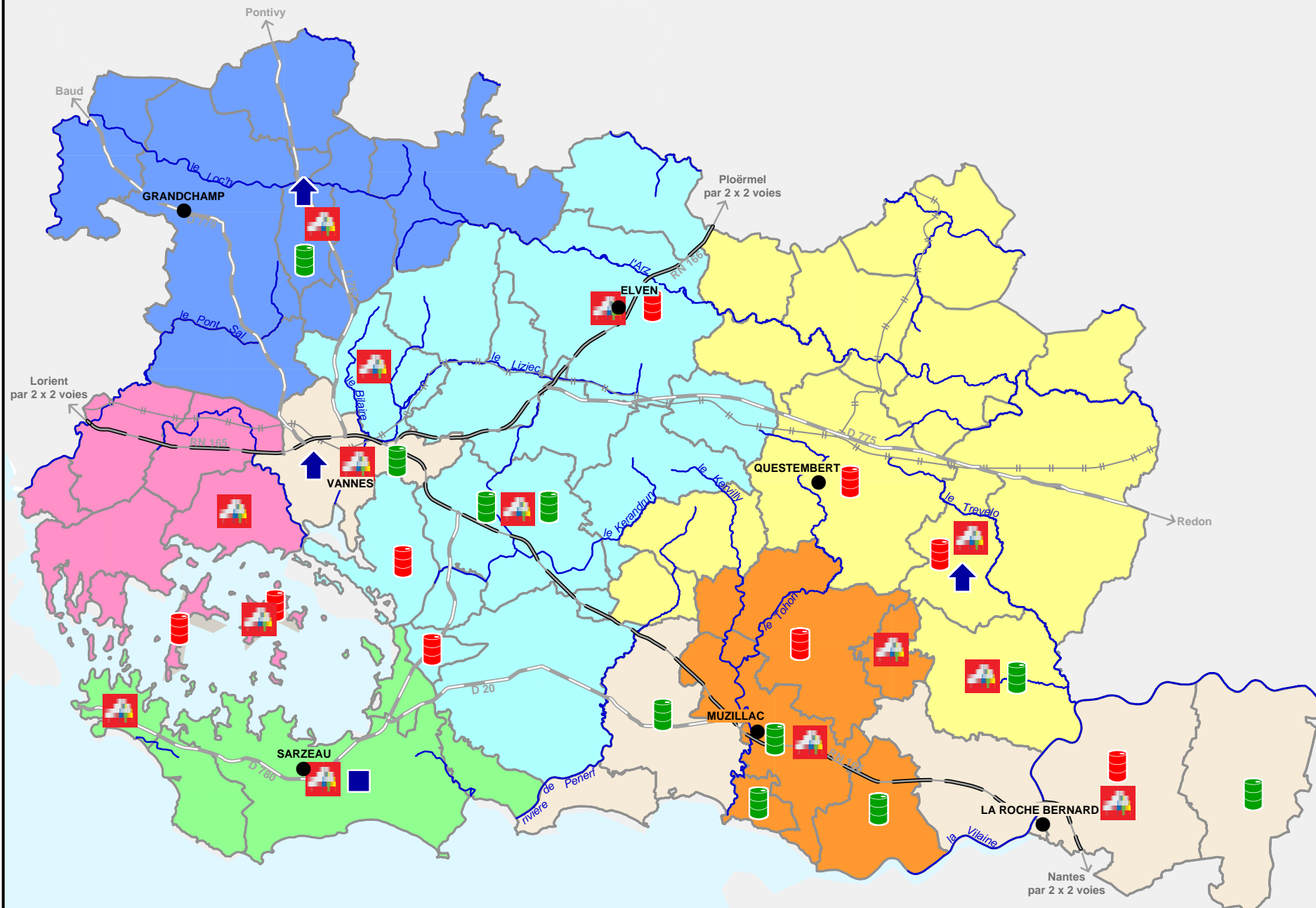




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE VANNES -

### Gestion des déchets ménagers et assimilés



#### INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

#### ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

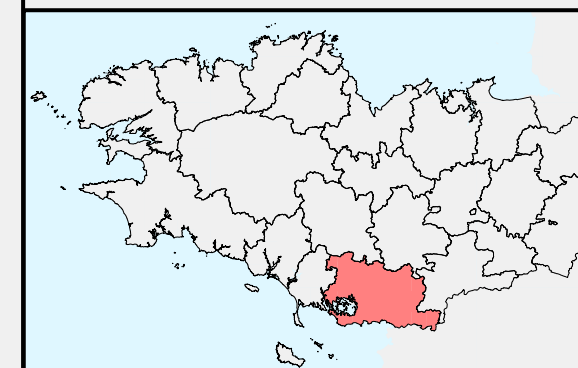
#### COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC du Loch
- CC pays de Muzillac
- SICTOM Sarzeau
- SICTORVA
- SIVOM Vannes Elven
- SIVOM Questembert - Rochefort en Terre
- Pas de collecte sélective

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

